

Accueil de loisirs sans hébergement

D'Ornaisons

PROJET PÉDAGOGIQUE a partir de 2026

Écrire un projet pédagogique, c'est définir le système pédagogique et la démarche qui conduira l'action.

ALSH d'Ornaisons • 2 Av. des platanes, 11200 Ornaisons

Tél. 07 57 00 09 67

SOMMAIRE

1/ CONTEXTE

2/ LES OBJECTIFS EDUCATIFS

3/ L'ORGANISATION DU CENTRE

A/ Conditions d'accueil

B/ Les tarifs

4/ LE PERSONNEL

5/ METHODOLOGIE – DEMARCHE PEDAGOGIQUE

6/ LA PEDAGOGIE

7/ LA JOURNEE-TYPE

8/ LE REGLEMENT INTERIEUR

9/ ROLE ET PLACE DE CHACUN

A/ La directrice

B/ L'animateur

C/ Les enfants

10/ LA SECURITE

A/ Sécurité physique

B/ Sécurité affective et morale

C/ L'encadrement

11/ LES RELATIONS

A/ Relations entre enfants

B/ Relations entre Animateurs / Enfants

C/ Relations entre animateurs

D/ Relations animateurs / équipe de direction

E/ Relations avec les familles

12/ EVALUATION

1/ CONTEXTE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) accueille des enfants âgés de 3 à 13 ans, au sein d'un environnement favorisant la socialisation, la découverte et l'épanouissement personnel.

Le projet pédagogique s'élabore en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur et prend en compte les besoins fondamentaux des enfants, notamment leur rythme de vie, leur sécurité affective et physique, ainsi que leur besoin d'agir, de comprendre et de s'exprimer.

Dans une société où les enfants sont de plus en plus sollicités et parfois assistés dans leurs actions quotidiennes, il apparaît essentiel de leur permettre de développer leur autonomie. L'ALSH constitue un cadre privilégié pour accompagner les enfants dans l'apprentissage de la prise d'initiative, de la responsabilisation et de la vie en collectivité.

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation veille à proposer un environnement sécurisant et stimulant, dans lequel chaque enfant peut évoluer à son rythme, faire des choix, expérimenter, et devenir acteur de ses temps de loisirs. L'accompagnement des animateurs s'inscrit dans une posture bienveillante, favorisant l'écoute, l'encouragement et la valorisation des compétences de chacun. Ainsi, ce projet pédagogique vise à soutenir le développement global de l'enfant en mettant l'accent sur l'autonomie, la coopération, et le respect des autres et de soi, tout en proposant des activités diversifiées adaptées aux différentes tranches d'âge accueillies.

2/ LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Objectifs généraux:

- Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant dans les temps de la vie quotidienne.
- Permettre à chaque enfant de devenir acteur de ses temps de loisirs
- Encourager la socialisation et le vivre-ensemble
- Développer la confiance en soi et l'estime de soi
- Sensibiliser les enfants au respect de soi, des autres et de l'environnement

Objectifs spécifiques:

1. Développer l'autonomie au quotidien:

- Encourager les enfants à gérer leurs affaires personnelles (sac, vêtements, matériel...)
- Favoriser la prise d'initiative (choix d'activités, participation à l'organisation)
- Accompagner les enfants dans les temps du quotidien (repas, hygiène, rangement)
- Adapter l'accompagnement en fonction de l'âge et des capacités de chacun

2. Favoriser la prise de décision et l'implication:

- Mettre en place des temps de choix (activités libres, coins aménagés...)
- Permettre aux enfants de proposer des idées d'activités
- Impliquer les enfants dans la vie du centre (règles de vie, responsabilités)

3. Développer la socialisation:

- Encourager l'entraide et la coopération entre enfants
- Favoriser les jeux collectifs et les projets de groupe
- Accompagner la gestion des conflits par le dialogue
- Sensibiliser au respects des différences

4. Renforcer la confiance en soi:

- Valoriser les réussites et les efforts de chaque enfant
- Permettre l'expérimentation et le droit à l'erreur
- Proposer des activités adaptées permettant à chacun de réussir
- Encourager la prise de parole et l'expression

5. Sensibiliser aux respects de l'environnement et du cadre de vie:

- Impliquer les enfants dans le rangement et le respect du matériel
- Sensibiliser aux gestes écocitoyens (tri, économie d'eau, etc.)
- Développer des activités en lien avec la nature et l'environnement

3/ L'ORGANISATION DU CENTRE

L'accueil de loisirs d'Ornaisons présente :

- ▲ une entrée bordée de porte manteaux, de plusieurs espaces d'affichages et d'une table d'exposition des réalisations des enfants ;
- ▲ une salle dédiée aux enfants de 3 à 5 ans ;
- ▲ une salle dédiée aux enfants de 6 à 8 ans ;
- ▲ une salle dédiée aux enfants de 9 à 13 ans ;
- ▲ une salle pouvant accueillir des temps de motricité, de relaxation ou bien la sieste ;
- ▲ des sanitaires (un espace pour les enfants de moins de 5 ans avec séparateurs visuels)

➤ 1 groupe des maternels : 1 groupe âgé de 3 à 5 ans

En fonction des activités ou des temps calmes des sous-groupes seront aménagés en fonction des effectifs.

Des espaces aménagés favorisant l'activité de l'enfant, sa conquête d'une plus grande autonomie et sa sécurité affective.

Des règles de vie claires permettant à l'enfant de savoir ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

➤ 2 groupes des primaires : 1 groupe âgé de 6 à 8 ans et 1 groupe âgé de 11 à 13 ans

En fonction des activités des groupes peuvent être formés, ces groupes doivent favoriser la mixité, le brassage des âges pour favoriser l'entraide et l'intégration de chacun.

Des règles de vie sont définies et vues ensemble afin de savoir ce que l'enfant peut ou ne peut pas faire.

A/ CONDITIONS D'ACCUEIL

L'ALSH de la Communauté de communes, situé à Ornaisons, accueille des enfants âgés de 3 à 13 ans, l'accueil des enfants à lieu dans les locaux de l'école au 2 Av. des Platanes, 11200, Ornaisons. Ces locaux sont mis à disposition par la commune de Ornaisons. Les enfants disposent d'un environnement calme, adapté et sécurisé pour toutes les activités.

B/ LES TARIFS

Tarif journalier ALSH : 1.20 € de l'heure et application de la grille tarifaire mis en place par la CAF de l'Aude, les aides MSA pour les prestataires sont déductibles.

La tarification ci-dessous est définie à la plage horaire selon le quotient familial. Pour le temps de midi, le prix du repas est rajouté. Tranche :	Quotient familial	Prix par heure
T1 50%	0 A 500	0.60
T2 60%	501 A 700	0,72
T3 70%	701 A 900	0,84
T4 80%	901 A 1200	0,96
T5 100%	1200 A ...	1,20

4/ LE PERSONNEL *

	NOM - Prénom	Diplômes
Direction	OLCINA Laurie	DUT Carrières sociales option animation sociale et socio culturelle

- Variable pour les animateurs à chaque période de vacances

5/ METHODOLOGIE - DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Avant l'ouverture du centre :

- Analyse des besoins des enfants (tranches d'âge, rythmes, capacités, besoins spécifiques)
- Préparation des espaces (aménagement des salles favorisant l'autonomie : coins jeux, accès au matériel...)
- Construction d'un planning souple et adaptable
- Répartition des rôles au sein de l'équipe d'animation
- Préparation du matériel nécessaire aux activités
- Mise en place de règles de vie adaptées et réfléchies en amont
- Temps de réunion d'équipe pour harmoniser les pratiques et les postures pédagogiques

Pendant le centre :

- Accueil individualisé des enfants et des familles
- Mise en place d'un cadre sécurisant, rassurant et bienveillant
- Proposition d'activités variées (dirigées, semi-dirigées et libres) favorisant l'autonomie
- Possibilité laissée aux enfants de faire des choix et d'être acteurs de leurs loisirs
- Accompagnement des enfants dans les actes du quotidien (repas, hygiène, rangement...)
- Mise en place de temps de parole (conseils d'enfants, bilans de journée...)
- Valorisation des initiatives, des efforts et des réussites
- Adaptation des activités en fonction des envies, des besoins et de la fatigue des enfants
- Observation des enfants pour ajuster les pratiques éducatives
- Gestion des conflits par le dialogue et la médiation
- Travail en équipe avec des temps d'échange réguliers

Après le centre :

- Temps de bilan avec l'équipe d'animation (points positifs, difficultés, axes d'amélioration)
- Évaluation des objectifs pédagogiques (atteints, en cours, à ajuster)
- Analyse des retours des enfants et des familles
- Ajustement des pratiques pour les périodes suivantes
- Rédaction d'un bilan pédagogique
- Valorisation des projets réalisés (affichage, communication aux familles...)
- Réinvestissement des observations pour améliorer l'accueil futur

6/ LA PEDAGOGIE

La pédagogie mise en place au sein de l'ALSH s'inscrit dans une démarche éducative centrée sur le développement global de l'enfant. Elle vise à accompagner chaque enfant dans son évolution, en respectant son rythme, ses besoins et ses capacités.

Les valeurs qui animent ce projet reposent principalement sur le développement de l'autonomie et l'importance des expériences vécues en extérieur. L'enfant est considéré comme acteur de ses apprentissages, capable de faire des choix, d'expérimenter et de progresser à travers des situations concrètes et variées. Les activités en extérieur occupent une place essentielle, car elles permettent aux enfants de découvrir leur environnement, de se dépenser, d'explorer et de développer leur curiosité.

Les objectifs généraux de cette pédagogie sont de favoriser l'autonomie des enfants, de leur permettre de s'épanouir dans un cadre sécurisant, de développer leur confiance en eux, et de les accompagner dans l'apprentissage du vivre-ensemble. Il s'agit également de leur offrir des temps de loisirs riches, variés et adaptés à leurs besoins.

Les intentions pédagogiques s'appuient sur la volonté de rendre l'enfant acteur de son temps au centre. L'équipe d'animation cherche à encourager la prise d'initiative, à valoriser les compétences de chacun et à proposer des situations favorisant l'expérimentation. Une attention particulière est portée à la place de l'enfant dans le groupe, à son expression et à sa participation dans la vie collective. L'ouverture sur l'extérieur est également une intention forte, en proposant régulièrement des sorties, des jeux en plein air et des activités en lien avec la nature.

Les objectifs pédagogiques se traduisent concrètement par le développement de l'autonomie dans les actes du quotidien, la capacité à faire des choix, à s'impliquer dans des activités et à prendre des responsabilités adaptées à son âge. Ils visent également à favoriser la coopération entre les enfants, à développer leur curiosité et à renforcer leur lien avec l'environnement extérieur.

Pour atteindre ces objectifs, différents moyens sont mis en œuvre. L'aménagement des espaces est pensé pour favoriser l'accès libre au matériel et encourager l'initiative. Des temps d'activités libres et dirigées sont proposés afin de laisser une place au choix. Les sorties en extérieur sont régulières et variées (jeux en plein air, balades, découverte de l'environnement). L'équipe adopte une posture bienveillante, favorisant l'accompagnement plutôt que la directive. Les enfants sont impliqués dans la vie quotidienne du centre, notamment à travers des responsabilités et des temps de parole.

Ainsi, la pédagogie développée au sein de l'ALSH vise à accompagner chaque enfant vers plus d'autonomie, tout en lui permettant de s'épanouir à travers des expériences riches, notamment au contact de l'environnement extérieur.

7/ LA JOURNEE-TYPE

7h30/ 9h00 : accueil des familles

9h00/9h20 : jeux libres (dessins, jeux, discussions,)

9h20/9h30 petites chansons et explication de la journée

9h30/11h15 : activité du matin

11h15/11h30 : rangement du matériel

11h30/12h00 : temps autonome, passage aux toilettes, lavage de mains

12h00/12h50 : cantine

12h50/13h15 : hygiène, passage aux toilettes

13h15/14h00 : sieste et/ou temps calme – pôle jeux

14h00/15h15 : activité de l'après-midi

15h15/15h40 : temps autonome

15h40/16h00 : rangement de l'activité et lavage de mains

16h00/17h00 : goûter et temps de paroles des enfants sur leur journée

17h00/18h00 : : départ des enfants, activités semi-autonomes ou libre

8/ LE REGLEMENT INTERIEUR

Il s'agit d'avoir un règlement intérieur propre à l'équipe d'animation avec des règles claires et précises.

L'arrivée et le départ des animateurs doivent être ponctuels et échelonnés.

Le passage aux toilettes :

- se fait par âge et par sexe ;
- **un animateur doit être présent** pour surveiller et tirer les chasses d'eau si besoin ;

Les sanitaires doivent toujours rester propres (veiller à ce que les chasses d'eau soient tirées, que le papier toilette, savon et essuie-tout soient disponibles, le sol des toilettes propre et sec, les cuvettes saines et propres...).

Après le goûter et chaque activité manuelle, il est nécessaire de nettoyer les tables, balayer la salle, ranger et laver le matériel.

Pour les maternelles, il faut installer le dortoir avant le repas de midi.

Au moment du repas, les animateurs se placent un par table, de façon à pouvoir voir l'intégralité de la salle.

La pause : elle est de 20 minutes par jour, à placer avec la directrice avant ou après le repas suivant le moment le plus opportun.

L'utilisation du téléphone portable est interdite sauf en cas d'urgence. Dans ce cas-là, l'animateur prévient en amont la directrice de cette situation, cela doit rester exceptionnelle.

Le téléphone portable ne pourra être utilisé pour les activités.

Il est indispensable d'avoir une tenue vestimentaire adaptée à la fonction.

Lors des sorties extérieures, vous devez toujours vous munir de :

- La liste des enfants
- Des fiches sanitaires
- D'une trousse à pharmacie complète
- Trousse des enfants PAI
- Des goûters, eau, gobelets
- Du numéro de la directrice

Mettre un mot au portail précisant le lieu de la sortie, l'heure du retour, un numéro de téléphone en cas d'urgence ainsi que le nombre d'adultes et d'enfants concernés.

Dans le car, il faut se placer à des points stratégiques et veiller au bien-être des enfants. Le trajet en car n'est pas une pause où l'on peut s'endormir, vous êtes toujours en temps d'animation.

9/ ROLE ET PLACE DE CHACUN

A/ La directrice

Le directeur est le garant du bon fonctionnement de l'ALSH, tant sur le plan pédagogique, organisationnel que réglementaire.

- Il élabore le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de l'organisateur
- Il assure la sécurité physique, morale et affective des enfants et de l'équipe
- Il encadre, accompagne et soutient l'équipe d'animation dans ses missions
- Il impulse une dynamique d'équipe et veille à la cohérence des pratiques pédagogiques
- Il organise le fonctionnement du centre (planning, répartition des tâches, gestion des effectifs...)
- Il veille au respect de la réglementation en vigueur
- Il assure la gestion administrative et matérielle du centre
- Il est en lien avec les familles, l'organisateur et les différents partenaires
- Il met en place des temps de réunion, de régulation et de bilan
- Il évalue le projet pédagogique et propose des ajustements

Le directeur adopte une posture de coordination, d'accompagnement et de prise de décision, garantissant la qualité éducative de l'accueil.

B/ L'animateur

L'animateur est un acteur éducatif essentiel au sein de l'ALSH. Il est en contact direct avec les enfants et garantit leur sécurité physique, morale et affective.

- Il accompagne les enfants dans leur quotidien en favorisant leur autonomie (habillage, rangement, choix d'activités...)
- Il propose, prépare et anime des activités variées, adaptées à l'âge et aux besoins des enfants
- Il adopte une posture bienveillante, à l'écoute, favorisant la confiance et l'expression de chacun
- Il encourage la prise d'initiative et valorise les réussites des enfants
- Il veille au respect des règles de vie et favorise le vivre-ensemble
- Il accompagne la gestion des conflits par le dialogue et la médiation
- Il observe les enfants afin d'adapter ses pratiques pédagogiques
- Il travaille en équipe, participe aux réunions et s'inscrit dans une cohérence éducative
- Il communique avec les familles lors des temps d'accueil et de départ

L'animateur est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique sur le terrain.

C/ Les enfants

Au sein de l'ALSH, l'enfant est au cœur du projet pédagogique. Il est considéré comme un acteur à part entière de ses temps de loisirs.

- L'enfant est libre de faire des choix, en fonction de ses envies et de ses besoins, parmi les activités proposées
- Il participe à la vie du centre en respectant les règles de vie établies collectivement
- Il est encouragé à être autonome dans les actes du quotidien (rangement, gestion de ses affaires, participation aux temps de vie...)
- Il peut proposer des idées d'activités et s'impliquer dans leur mise en place
- Il apprend à vivre avec les autres, à coopérer, partager et respecter les différences
- Il est invité à s'exprimer (ressentis, envies, besoins) lors de temps de parole ou de bilans
- Il expérimente, essaie, se trompe et apprend à travers ses expériences
- Il peut prendre des responsabilités adaptées à son âge (aider à distribuer, ranger, expliquer une règle de jeu...)

L'enfant évolue dans un cadre sécurisant et bienveillant, qui lui permet de développer sa confiance en lui, son autonomie et son sens des responsabilités.

Ainsi, l'enfant n'est pas uniquement "consommateur" d'activités, mais pleinement acteur de son parcours au sein de l'ALSH.

10/ LA SECURITE

La sécurité des enfants est une priorité fondamentale au sein de l'ALSH. Elle concerne à la fois la sécurité physique, morale et affective, et implique l'ensemble de l'équipe éducative.

A/ Sécurité physique :

- Vérification régulière des locaux, du matériel et des espaces extérieurs
- Mise en place de règles de sécurité adaptées et compréhensibles par les enfants
- Surveillance constante et active des enfants par les animateurs
- Respect des taux d'encadrement réglementaires
- Connaissance et application des protocoles d'urgence (incendie, évacuation, accident...)
- Présence d'une trousse de premiers secours accessible
- Prise en compte des allergies, PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et besoins spécifiques
- Encadrement sécurisé lors des sorties (effectifs, déplacements, consignes...)

B/ Sécurité affective et morale :

- Mise en place d'un cadre rassurant, stable et bienveillant
- Accueil individualisé de chaque enfant et prise en compte de ses besoins
- Respect du rythme de l'enfant (fatigue, temps calmes...)
- Écoute active et disponibilité de l'équipe d'animation
- Refus de toute forme de violence, de discrimination ou d'humiliation
- Valorisation des enfants pour renforcer leur confiance en eux
- Accompagnement dans la gestion des émotions et des conflits

A/ Encadrement

L'ensemble de l'équipe éducative est garant de la sécurité des enfants. Chaque animateur doit faire preuve de vigilance, d'anticipation et de réactivité face aux situations à risque. Le directeur veille à la bonne application des règles de sécurité, à la formation de l'équipe et à la mise en place de protocoles adaptés.

La sécurité est l'affaire de tous et constitue une condition indispensable au bien-être et à l'épanouissement des enfants au sein de l'ALSH.

Les animateurs se doivent de connaître la réglementation en matière de quota (activité spécifique, trajet, transport...)

Les activités spécifiques (acrobranche, initiation sportive) sont encadrées par professionnelles titulaires de diplôme d'état obligatoire.

Les animateurs ont un rôle d'encadrement de groupe, veillent au respect des règles de sécurité, anime en cas de temps mort et gère la vie quotidienne.

Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en accueil de loisirs sont en fonction de l'âge des enfants :

	Activités sur terre	Activités dans l'eau
Moins de 6 ans	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 5 enfants
Plus de 6 ans	1 animateur pour 12 enfants	1 animateur pour 8 enfants

Chaque animateur est responsable de son groupe d'activités.

L'animateur ne doit en aucun cas laisser son groupe sans surveillance.

L'animateur qui part en pause doit prévenir le directeur avant de le faire.

Le portail doit rester fermé en dehors des heures d'ouverture et de fermeture du centre.

Les entrées et les sorties doivent être contrôlées par la liste de présence.

En cas d'incendie

Le plan d'évacuation est affiché à chaque entrée des bâtiments.

Des extincteurs sont répartis dans l'ensemble des locaux à des points stratégiques, il est important de les repérer.

Si l'alarme sonne, il faut :

- Évacuer les enfants au fond de la cour dans le calme et sans courir
- Laisser les vêtements, sacs ... au porte-manteau
- Un animateur fait le tour des salles d'activités, toilettes, ... pour vérifier s'il ne reste pas d'enfants et ferme la porte du centre derrière lui
- L'autre animateur recompte les enfants avec la liste de présence.

Sécurité des locaux

Être vigilant à ne jamais laisser traîner du matériel pouvant blesser les enfants (cutters, piques à brochette, pistolets à colle, ciseaux ...).

Ce matériel est rangé hors de portée des enfants.

La cuisine pouvant contenir du matériel chaud (four, cafetière), son accès est interdit aux enfants et tous les produits d'entretien (produit vaisselle) sont gardés hors de portée des enfants fermeture au verrou ou à clef).

Les enfants ne sont jamais laissés seuls dans une pièce et **un adulte n'est jamais seul avec un enfant**.

Les portails sont fermés à clé en dehors des temps d'accueil.

Il est primordial de veiller à ce qu'aucune personne étrangère ne se soit introduite dans l'enceinte du centre de loisirs sans autorisation. Le portail doit être fermé à clef en dehors des temps d'accueil et la porte d'entrée doit être sans arrêt fermée à clef en prenant soin de laisser les clefs dessus en cas de besoin de sortie rapide.

Si l'animateur voit une personne qu'il ne connaît pas, il se doit d'aller se présenter à elle et demander poliment son identité, et prévenir la directrice de la présence de cette personne.

Les repas, goûters, collation :

- Avant de distribuer de l'alimentaire (nourriture liquide ou solide), **toujours vérifier les allergies**.

Récupération des enfants

Seules les personnes indiquées dans la fiche de renseignements sont autorisées à récupérer l'enfant.

Si une personne non signalée sur cette fiche vient chercher l'enfant, c'est à la directrice de gérer ce problème.

Les parents doivent faire une décharge si le changement de personne se fait même au dernier moment ! La **personne qui vient chercher l'enfant doit être munie de sa carte d'identité**.

En cas de retard (après 18h00), si les parents sont en retard, ils doivent au moins appeler l'accueil de loisirs pour signaler leur retard. Des retards répétés peuvent entraîner la non-acceptation de l'enfant lors de l'accueil du soir.

L'équipe d'animation ne laisse jamais un enfant seul.

Une fois l'enfant récupéré, il est **sous la responsabilité de l'adulte** venu le chercher, même s'il est encore physiquement dans l'accueil de loisirs.

Les déplacements hors de l'accueil de loisirs

Lors de tous les déplacements (sorties, piscine...), il est plus facile de compter et surveiller les enfants par petits groupes même si chaque animateur doit quand même avoir l'œil sur l'intégralité du groupe.

Les animateurs doivent compter régulièrement les enfants.

Lors de tous les déplacements, il ne doit jamais y avoir un enfant devant l'animateur de tête et jamais un enfant derrière l'animateur qui ferme la marche.

Les traversées de route se font toujours au niveau des passages pour piétons.

Lorsqu'un groupe sort du centre (sortie, balade...), l'animateur donne une liste du groupe à la direction avec le nom et le prénom des enfants ainsi que le lieu de destination.

Un double de cette liste est à conserver par l'animateur.

Pour chaque déplacement hors du centre, il est impératif d'emporter une trousse à pharmacie, des bouteilles d'eau et des verres et le numéro de téléphone de la directrice et les fiches sanitaires.

De plus, les enfants doivent porter tous une casquette et mettre de la crème solaire. **Il est important que les enfants et les adultes boivent régulièrement** même s'ils n'ont pas soif (risques de déshydratation).

Traverser les routes :

Les animateurs barrent la route de chaque côté (même pour traverser les parkings !), traverser toujours au feu vert pour les piétons !

Ne pas courir pour traverser même si le feu passe au rouge, les animateurs bloquent la route jusqu'à ce que les enfants aient fini de passer.

Dans les transports :

Autocar :

- Les ceintures de sécurité sont obligatoires même pour les adultes
- Les quatre places de devant et les deux places au centre du bus devant la porte sont interdites aux enfants
- Les adultes sont répartis sur l'ensemble du car
- Les enfants restent assis et attachés tout le long du trajet
- Il est nécessaire de prendre des petits sacs poubelles, un ou deux changes, de l'essuie tout, de l'eau pour parer au vomi.

En cas de blessures

- mettre des gants avant de faire les soins
- remplir le carnet de soins en indiquant : le nom de l'enfant, la blessure, les soins apportés, les circonstances de l'accident, date et heure et mettre son nom.
- informer les parents (la directrice s'en chargera si nécessaire suite au retour fait par l'animateur de suite après la blessure)

Chaque animateur est responsable de la trousse à pharmacie.

Un inventaire du matériel est disponible dans chaque trousse à pharmacie. Les animateurs doivent toujours avoir leur trousse de secours (même dans la cour !)

En cas de grosse blessure

Ne jamais relever un enfant qui est tombé, il faut le laisser se relever seul, on pourrait aggraver ses blessures.

UN animateur s'occupe de l'enfant blessé pendant que l'autre animateur écarte et s'occupe du reste du groupe

En cas d'**accident grave**, un animateur appelle les secours via le 15, puis informe les parents ou la

personne qui sera indiquée sur la fiche de renseignements et la direction.

Si l'enfant doit être hospitalisé, ce sont les pompiers qui assurent le transport vers l'hôpital choisi par le centre de secours en fonction des besoins de l'enfant et la directrice ou un animateur accompagne l'enfant à l'hôpital en attendant l'arrivée des parents.

Incident et accidents sont tous notés sur un **cahier d'infirmier** de l'accueil de loisirs.

11/ LES RELATIONS

A/ Relations entre enfants

Veiller à ce que les enfants se respectent mutuellement, qu'il n'y ait entre eux ni « caïd », ni exclu. Favoriser l'entraide entre les enfants. Si une relation entre enfants dépasse le copinage (bisous et plus), il est nécessaire de ne pas laisser faire en expliquant aux enfants que leur comportement peut gêner d'autres enfants et de juger au coup par coup.

B/Relations entre Animateurs / Enfants

Elles doivent être basées mutuellement sur le respect, la confiance.

Respect : aussi bien de l'enfant vers l'adulte que de l'adulte vers l'enfant. C'est à l'animateur de montrer le bon comportement pour que l'enfant fasse de même. Il paraît très important d'expliquer à l'enfant pourquoi on sanctionne pour que celui-ci ne ressente pas cela comme une sanction arbitraire, mais résultat de son mauvais comportement.

Confiance : entre l'animateur et l'enfant et inversement. Permettre à l'enfant de faire quelque chose, c'est lui faire confiance jusqu'à un certain degré à respecter pour ne pas le mettre en danger par exemple. Si à l'inverse, on ne permet pas à un enfant de faire quelque chose, il faut bien lui expliquer que ce n'est pas par manque de confiance envers lui, mais pour des raisons de sécurité ou autre.

C/ Relations entre animateurs :

Il est primordial d'avoir une relation basée sur le respect, la franchise, l'entraide, la camaraderie, la communication. Il est primordial dans la communication de mettre les formes et toujours pour faire une remarque constructive. Nous avons TOUS des choses à apprendre les uns des autres.

D/ Relations animateurs / équipe de direction

Le respect, la franchise, l'entraide, la communication s'applique ici aussi. Il doit y avoir aussi un esprit de critiques constructives et formatrices. Les animateurs ne doivent pas se sentir espionnés par l'équipe de direction qui passera dans les activités. Elle essaiera également d'équilibrer les critiques positives et négatives.

E/ Relations avec les familles :

Les seuls moments où la famille nous voit, c'est au départ de leurs enfants et au retour. On se doit de se présenter sur ces rares moments, venant, agréables, sérieux. Il est important de pouvoir renseigner la famille, ou sinon de la renvoyer vers la personne qui sera dans la possibilité de lui répondre.

12/ EVALUATION

L'évaluation est une étape essentielle du projet pédagogique. Elle permet de mesurer la pertinence des actions mises en place, d'ajuster les pratiques de l'équipe et d'améliorer la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

Tout au long de l'année, pendant chaque période de vacances, l'évaluation se fait de manière continue, à travers l'observation des enfants, de leurs comportements, de leur implication et de leur évolution, notamment en matière d'autonomie, de socialisation et de bien-être. Les retours des enfants et des familles sont également pris en compte afin d'adapter les propositions pédagogiques aux besoins identifiés.

Les réunions de préparation occupent une place importante dans cette démarche. Elles sont organisées en amont des périodes d'accueil afin de construire collectivement les projets d'animation, de définir les objectifs et de répartir les rôles au sein de l'équipe. Ces temps permettent également d'anticiper les besoins matériels, d'harmoniser les pratiques et de garantir une cohérence éducative.

Pendant le fonctionnement du centre, des temps de régulation et d'échange sont mis en place régulièrement. Ils permettent à l'équipe de faire le point sur les actions menées, d'identifier les réussites, les difficultés rencontrées et d'ajuster les pratiques si nécessaire. Ces temps favorisent la communication, la cohésion d'équipe et la prise de recul sur les situations vécues.

Une attention particulière est portée à l'accompagnement et à l'évaluation des stagiaires BAFA et BAFD. Le directeur et l'équipe d'animation veillent à les intégrer pleinement dans la vie du centre, en leur confiant des responsabilités adaptées à leur niveau. Un suivi régulier est assuré à travers des temps d'échange formels et informels, permettant d'identifier leurs acquis, leurs difficultés et leurs axes de progression. L'évaluation s'appuie sur des critères définis en lien avec les compétences attendues, tels que la capacité à assurer la sécurité, à proposer et animer des activités, à travailler en équipe et à adopter une posture adaptée.

Des bilans intermédiaires et finaux sont réalisés afin d'accompagner le stagiaire dans sa progression et de lui fournir des retours constructifs. L'objectif est de favoriser son développement professionnel dans un cadre bienveillant et formateur.

Ainsi, l'évaluation s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration, au service de la qualité pédagogique de l'ALSH et du développement des compétences de chacun.